

Créteil PIC. Projet d'accord social

La Poste siffle la fin des négociations : Un appel à la mobilisation ?

Jusqu'au bout la CFDT s'est bagarrée pour imposer un maximum de vos revendications et obtenir de véritables contreparties au projet de fermeture de Créteil PIC. La CFDT est bien consciente que dans des négociations, chaque partie doit faire un effort pour trouver le meilleur compromis possible. Jusqu'à la séance du 06 février, des revendications portées par la CFDT ont été validées et intégrées dans le projet d'accord.

Mais quelle amertume lors de cette plénière quand la Directrice nous annonce que les négociations sont terminées et que son mandat de négociation s'arrête là !!!!

❖ Nouvelle audience à la DSCC le mercredi 11 février

La CFDT avec l'ensemble des autres syndicats ont sollicité une réunion avec la Directrice de la DSCC. Lors de cette rencontre, La Directrice a affirmé une nouvelle fois que « Wissous n'avait pas besoin de tant d'agents et que les besoins étaient plutôt sur Lognes. C'est pour cela que nous maintenons une indemnité plus conséquente pour Lognes ».

La CFDT ne peut cautionner de tels propos qui sont inacceptables et incompréhensibles. La CFDT ne peut accepter cette différence de traitement.

❖ La directrice intervient finalement sur 3 points :

- **3100 euros pour Wissous** comme pour les autres PIC. Lognes à 3400 euros.
- **600 euros pour Créteil Lac et Marais sans changement d'activité.** Pour les agents qui changeront d'activité, la prime de changement de fonction de 1500 euros sera appliquée. **Pour la CFDT, la date de référence prise en compte doit-être la date de l'annonce de la fermeture de la PIC.**
- **Création d'une commission de suivi du reclassement du personnel de la PIC** avec l'ensemble des organisations syndicales en plus de la commission de suivi avec les signataires de l'accord. Celle-ci se tiendra régulièrement et la première aura lieu fin mars.

La CFDT organise ses HMI le 19 février. Une consultation du personnel sera effectuée sur notre engagement ou pas dans cet accord et sur les éventuelles suites syndicales à donner face aux mesures financières décidées.

La CFDT est bien consciente que lors du second comité technique, la signature ou pas de l'accord local ne sera pas sans conséquence. Le premier comité technique doit se tenir le 27 février.

Vous trouverez d'ailleurs au verso les 2 options : le niveau indemnitaire avec accord ou la version 0 du projet sans accord.

Recueil de vœux : ils vont normalement débuter le 23 février jusqu'à la fin du mois de mars. La Directrice s'est engagée afin que chaque agent puisse modifier ses vœux pendant cette période.

Dispositif indemnitaire applicable à l'ensemble du personnel de la PIC.

Mobilité fonctionnelle	Propositions 10 octobre 2014 Version 0	Propositions 11 février 2015 Version 3
Mobilité PIC Wissous	1000 euros	3100 euros
Mobilité Lognes	1600 euros	3400 euros
Mobilité autres PIC	1500 euros	3100 euros
Mobilité facteurs	3000 euros	5000 + 1000 au bout d'1 an
Mobilité fonctionnelle 94	Entre 150 et 1500 €	600 euros sans changement d'activité
Mobilité poste contact avec le public	Entre 150 et 1500 €	3000 euros
Mobilité hors Val de Marne	Entre 150 et 1500 €	1500 euros
Autres situations	0	400 € pour agents n'ayant aucune prime (ex : retraite)
Prime si départ Anticipé	500 à 1500 euros avant 31/03/2015 Lognes : 1000 € avant 31/12/2014 500 € avant 31/03/2015	1000 € pour Lognes avant 01/02/2015 500 € pour les autres avant 01/06/2015 Sauf Wissous
Changement de régime de travail	0	1000 euros
Vacations supplémentaires	0	500 euros
Aide au financement du permis	1500 euros	1800 euros Recyclage 5 heures possibles
Aide à l'achat d'un véhicule	0	2000 euros nets
Passage de nuit en jour Heures de nuit	2500 euros + 500 euros 18 mois à taux plein, 6 mois à 50%	2500 euros + 500 euros 18 mois à taux plein, 6 mois à 50%

Si les dispositions de la dernière version sont nettement plus favorables, plusieurs objectifs CFDT ne sont pas atteints. Les montants concernant les reclassements à Wissous, à Créteil mais aussi les indemnités pour les agents retraitables restent insuffisants. La Direction doit revenir à la raison et proposer une nouvelle version, cohérente avec les autres projets existants.

Mobilité géographique (En km ou en temps, mode de calcul le plus favorable à l'agent)	Propositions du 10 /10/ 2014 version 0 sans accord	Propositions Du 11 février 2015 Version 3 avec accord
5 à 10 km ou 10 à 15 mn	400 euros	700 euros
11 à 15 km ou 16 à 30 mn	600 euros	1500 euros
16 à 30 km ou 31 à 45 mn	900 euros	3000 euros
Au-delà de 30 km ou 45 mn	2000 euros	5000 euros
Changement de domicile	5000 euros si mobilité > 50 km + 1000 euros par enfants	6000 € + 1200 € par enfants Sans conditions

La CFDT tient à votre disposition le texte intégral du projet d'accord.